



# COMPTE RENDU

## CCPC Personnel navigant

### du 20 février 2019

La commission a été présidée par **M. DECANTER** (RH3), avec la présence de M. FEND (chargé de mission aéromaritime) - M. ROUMEAU (section aéromaritime), M. LABONNE (RH3) - Mme QUENTIN (RH3), Mme MAROCCO (mission aéromaritime), Mme BESSAC (RH3) et M. BEDU (RH3).

#### **Lors des déclarations liminaires USD-FO demande de préciser le cadre de discussion de la CCPC.**

Il est convenu que le cadre normal de la CCPC est la gestion RH des personnels et que si en fonction des collègues de l'administration présents cela peut être l'occasion d'aborder des sujets hors champs, nous estimons que cette pratique doit être limitée ; l'administration ayant le devoir de mettre en place suffisamment de GT spécifiques aux sujets techniques.

Lors de la déclaration de la CFDT, nous avons retenu sur le plan RH la demande du passage de l'ensemble des navigants au statut de catégorie A, mettant en avant la technicité, des responsabilités élevées de leur point de vue homogène et une provenance des cadres A de ces personnels. Nous avons fait savoir que nous n'étions pas d'accord avec cette analyse que nous considérons sans nuance. Nous rappelons à toutes fins utiles que seuls les pilotes proviennent majoritairement aujourd'hui des cadres A. Il semblerait que l'UNSA soit en accord avec la CFDT sur son analyse.

Nous avons précisé notre position demandant la prise en compte de la forte progression des exigences, des compétences techniques et des responsabilités endossées par les pilotes des douanes et la nécessité d'initier sans délai une évolution vers la catégorie A de tous ces agents. Bien entendu il s'agit de pouvoir proposer à nos collègues PNT des débouchés de carrière vers la catégorie A individualisés, en fonction des responsabilités exercés, par le biais notamment de la liste d'aptitude.

Nous constatons que la section aéromaritime (ex B2) a trop souvent recours à la CNOI pour recruter des pilotes des armées, nous confirmons qu'il faut que ce type de recrutement ne soit plus utilisé pour les postes de commandement de proximité (OAI, CDU), n'apportant aucune plus-value au service pour ces fonctions demandant une grande expérience de commandant de bord douanier. Notre démarche s'inscrit dans le contexte anxieux généré par ce phénomène qui bloque totalement les perspectives de carrière des pilotes déjà en unité, créant ainsi beaucoup de frustration. Nous avons insisté sur l'aberration et le coût des recrutements par la voie de la Commission Nationale d'Orientation et d'Intégration (CNOI), sur ces postes, alors que de bien plus grandes compétences tant aéronautique que douanière sont disponibles au sein de notre administration. Nous rappelons que nous avons rencontré le DG au mois de décembre sur ce sujet et que celui-ci semblait trouver notre démarche pertinente. Il devrait, d'après le président de la CCPC, officialiser bientôt sa position. En attendant l'évolution globale et indispensable vers les cadres A de ces spécialistes nous demandons l'ouverture de poste en liste d'aptitude afin de limiter un effet de bouchon que ne manquerait pas de créer un recours inapproprié à la CNOI.



A ce stade, il est nécessaire de préciser que pour la liste d'aptitude, il n'y a pas d'obligation de mobilité, l'administration se donnant évidemment la possibilité en fonction des circonstances d'imposer ou non ce paramètre. Nous nous étonnons de la position dogmatique de la CFDT sur ce sujet.

Nous expliquons aussi pourquoi nous sommes contre l'examen professionnel pour les personnels navigants qui de par son fonctionnement n'est pas adapté et créerait deux catégories de personnels : ceux qui ont le loisir de préparer cet examen tous les ans, espérant l'ouverture de postes de spécialistes et les autres bien trop occupés.

Enfin nous sommes rejoints par les autres OS sur notre demande d'une évolution rapide et conséquente du statut d'emploi du personnel navigant : Afin, notamment, de réduire les écarts (grade, carrière, rémunération...) créés par les différents types de situations lors du recrutement des personnels navigants, et qui sont à l'origine d'une discrimination injustifiée. Cette évolution devra conduire à un ajustement vers le haut et non à un nivellement par le bas. Au rythme où vont les choses et au vu des nouvelles règles de recrutement, si rien n'est fait dans ce sens le statut d'emploi ne sera plus qu'une coquille vide à vertu cosmétique.

### Enfin il a été procédé au vote sur 5 points :

**Point 1 :** Approbation du règlement intérieur – 4 votes POUR (unanimité)

**Point 2 :** Validation du procès-verbal de la CCPC du 6 novembre 2018 – 3 votes POUR et USD-FO n'ayant pas participé à cette CCPC : ABSTENTION

Nous interrogeons le chargé de mission aéromaritime sur des propos lui ayant été attribués par l'UNSA lors du compte rendu de la CCPC du 6 novembre 2018 :

**Pour mémoire la question :** " En ce qui concerne la mise à disposition du SURPOLMAR à Lann-Bihoué au mois d'août, une rumeur court selon laquelle les personnels de la BSAM de Lann-Bihoué avaient refusé de voler sur le SURPOLMAR au mois d'août.

**Réponse du chargé de mission** « Si, ils ont volé, mais je crois qu'il (le SURPOLMAR) tremblait, il menaçait de s'écrouler, il menaçait de perdre sa porte je crois bien. » ... « Je n'entrerai pas dans le débat de savoir **s'il était en panne ou a été mis en panne**. J'observe que la BCMA n'a pas constaté les mêmes pannes. »

Nous lui demandons de préciser l'esprit de sa réponse qui au premier abord semble mettre sérieusement en doute le professionnalisme et/ou la probité du Cdb mis en cause.

**Il nous affirme avoir effectivement tenu ces propos ce qu'il regrette, les considérant à posteriori très maladroits.**

**Nous le remercions de ce nécessaire et salutaire éclaircissement.**

**Point 3 :** Un pilote avion a demandé une mise en disponibilité (3 ans). L'administration confirme qu'il sera sorti des effectifs de référence (ER).

L'administration a soumis au vote sa radiation du statut d'emploi : 4 votes POUR.

**Point 4 :** Recrutement par enquête pour la CIAD d'un pilote : L'USD-FO précise que les dossiers ne permettant pas un choix, il fallait donner la priorité au collègue ayant le plus de point. L'administration et les autres OS sont d'accord.

Par contre l'administration rajoute une exigence sur une affectation dès le mois de mai, cette notion étant inconnue des deux candidats nous maintenons notre position en nous abstenant lors du vote à cause de cette contrainte exotique de dernière minute. Il y aura donc 3 votes POUR et notre ABSTENTION.



: Lors de la mise au vote du tableau de mutation, nous soumettons le dossier social d'un collègue à l'appréciation de la CCPC

La CFDT est contre la possibilité de donner la priorité à un collègue suite à un dossier social, quel que soit son contenu par ailleurs. Nous ne sommes pas de cet avis, nous rappelons que les dossiers sociaux doivent être pris en compte par l'administration même si cela doit évidemment être fait avec la plus grande prudence et le discernement qui s'impose. L'administration nous affirme que cela est possible mais reste juridiquement compliqué.

Finalement le vote a lieu pour l'établissement du tableau qui une fois ces précisions faites, est accepté par l'unanimité : 4 votes POUR.

**Cette première CCPC a démontré l'importance de la présence d'une représentation syndicale particulièrement sensible à la situation statutaire du personnel navigant de première catégorie (pilote et par conséquent à vocation de Cdb). Il est incontestable que cette dernière est incohérente et particulièrement défavorable en regard du niveau technique requis, de la responsabilité engagée, du corps d'origine de la plus grande majorité et de la catégorie socio-professionnelle dont ils relèvent par leur métier (cf classement INSEE).**

**Nous nous engageons, sans esprit de corporatisme, mais avec une exigence de justice sociale et de cohérence. Le procès d'intention que certains tentent de nous faire est malhonnête autant que démagogique car, soyez en convaincus, nous défendrons aussi nos collègues PNT avec la plus grande conviction, pour que leur technicité soit reconnue, que leurs sujétions soient compensées et que des évolutions de fonction et de responsabilité puissent s'accompagner d'une évolution de carrière réaliste.**

Votre représentant USD-FO à la CCPC :

Guy-Eric IMBERT (GED) et Stéphane REINHARDT (pour son expertise)



# USD – FO

## PERSONNEL NAVIGANT



USD FO Douanes  
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS  
☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)  
Adresses mails : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr) - [fodouanes@gmx.com](mailto:fodouanes@gmx.com)  
Sites Internet : [www.sncd.info](http://www.sncd.info) - [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr)

